



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 254 - Juillet 2025

Edito

Jeunes artistes, le renouveau du graffiti

Soutenir la culture et l'engagement des jeunes dans la création artistique est d'une importance capitale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, toute forme d'expression artistique permet aux jeunes de développer leur créativité et leur sens critique, des compétences essentielles dans un monde en constante évolution. En s'impliquant dans des projets artistiques, ils apprennent à communiquer des idées complexes de manière visuelle, ce qui renforce leur capacité à s'exprimer et à se faire entendre. De plus, l'art est un outil puissant pour aborder des problématiques sociales et environnementales, permettant aux jeunes de s'engager activement dans des causes qui leur tiennent à cœur. En les encourageant à explorer ces avenues, nous leur offrons non seulement une plateforme pour partager leurs voix, mais aussi un moyen de contribuer à des changements positifs dans la société.

Pour toutes ces raisons, la Mairie de Toulennne, en partenariat avec ENEDIS, s'est associée au centre social ADAV et à la Mission Locale Sud Gironde afin de réaliser des graffs sur 2 transformateurs ayant subi des dégradations. En effet, les transformateurs électriques, souvent considérés comme des

éléments disgracieux du paysage urbain, peuvent ainsi devenir des supports artistiques. Ainsi, les jeunes accompagnés d'un graffeur, Joachim, vont pouvoir y créer des œuvres d'art à ciel ouvert, à travers une thématique végétale qui permettra d'harmoniser ces structures avec l'environnement et de fait, proposer une œuvre d'art accessible à tous et visible par tous. Ce projet artistique vise à renforcer le tissu social en rassemblant des personnes de divers horizons autour d'une création commune, créant ainsi des liens et des souvenirs partagés.

En permettant à la jeunesse de s'inscrire dans un tel projet artistique, nous lui assurons la transmission de valeurs essentielles : le partage, la solidarité et l'ouverture d'esprit. Participer à un projet artistique, créer, n'est pas seulement un acte de loisir, c'est un geste significatif qui contribue à la pérennité de la culture et à l'enrichissement de notre expérience humaine.

Le soutien à la culture chez les jeunes favorise un sentiment d'appartenance et de communauté. Lorsque les jeunes collaborent sur des projets artistiques, ils tissent des liens avec

leurs pairs, échangent des idées et s'inspirent mutuellement. Cela crée un environnement propice à l'innovation et à la diversité des perspectives, enrichissant ainsi le paysage culturel. Par ailleurs, en investissant dans des initiatives qui promeuvent la culture et la création artistique, nous contribuons à la formation de futurs professionnels passionnés et engagés, capables de transformer le secteur créatif. En somme, soutenir la culture et l'engagement des jeunes dans la création artistique est non seulement bénéfique pour leur développement personnel, mais également essentiel pour l'enrichissement de notre société dans son ensemble.

Nadège DESCLAUX, adjointe en charge de la Culture



Transformateur sur la commune de Thurins. Crédit photo Mairie de Thurins. Graf réalisé par des jeunes de cette commune.



Inscriptions scolaires

Inscriptions Rentrée Scolaire 2025 - 2026

Vous devez rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2025.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2022.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Jardins communaux

3 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2025



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2009** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Félicitations à Fanny HRIBAR et Jérôme LAGARDE qui se sont unis le 7 juin 2025.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 8h à 15h.

Le samedi : 8h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

La Poste : **Lundi au vendredi : de 14h à 16h30**
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr

Lignes estivales gratuites vers les lacs

Le syndicat Sud Gironde Mobilités met en place, cet été, un service de **lignes estivales gratuites** à destination des habitants des Communautés de Communes **Convergence Garonne, Sud-Gironde** et **Réolais en Sud-Gironde**.

Ce dispositif est ouvert à tous, mais aussi aux jeunes du territoire à condition que les moins de 14 ans soient accompagnés d'un représentant légal.

Du 5 juillet au 30 août 2025, ces lignes circuleront **chaque mercredi et samedi** vers trois grands sites de baignade :

- Lac de Casteljaloux
- Lac d'Hostens
- Lac de Blasimon

Le service est **gratuit**, mais **la réservation est obligatoire** !



Canicule

Les Seniors sont invités à s'inscrire sur le registre spécifique de la Mairie et du CCAS afin de leur apporter un éventuel soutien si nécessaire.

L'AAMMPA (Association d'Aide Matérielle et Morale aux Personnes Âgées) est aussi à votre écoute (Mme Caubit, présidente, 06.84.48.22.42).

Depuis le 1^{er} juin, le niveau de veille saisonnière du plan ORSEC «vagues de chaleur» est activé en Gironde comme partout en France. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci, et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau, en portant une attention particulière aux populations à risque.

Ce plan comprend quatre couleurs qui indiquent le niveau de vigilance correspondant à la gravité de l'évènement :

- Le niveau de vigilance **VERT** est déclenché automatiquement chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre ;
- Le niveau de vigilance **JAUNE** correspond à un pic de chaleur pendant un à deux jours ou à un épisode persistant de chaleur (chaleur intense, proche ou en-dessous de 35°C le jour et 21°C la nuit, pendant plus de trois jours);
- Le niveau de vigilance **ORANGE** correspond à une canicule (températures supérieures à 35°C le jour et 21°C la nuit, pendant plus de trois jours consécutifs);
- Le niveau de vigilance **ROUGE** correspond à une canicule extrême (canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique).



VigiEau



VigiEau est une plateforme gouvernementale qui permet d'informer les particuliers sur les restrictions de l'usage de l'eau

Grâce à cette plateforme, les particuliers peuvent ainsi se tenir informés des restrictions les concernant (arrosage des jardins, remplissage des piscines, etc) et les ménages peuvent y trouver des éco-gestes permettant de gagner en sobriété dans leurs usages tout en préservant l'eau à la maison.

<https://vigieau.gouv.fr/>

La plateforme est aussi accessible depuis la page d'accueil Intramuros de la mairie de Toulouse.





Résumé du Conseil Municipal du 13 juin 2025

Décisions à prendre

1] Acquisition foncière – parcelle boisée [cadastrée B 385] au lieu-dit «Le sablé»

M. le Maire fait part de la proposition d'offre d'achat que la commune a effectuée auprès de Mme Véronique HERNANDEZ pour le terrain boisé situé lieu-dit «Le sablé», cadastré section B numéro 385 d'une superficie de 1ha 65a 85ca, moyennant le prix de 9 000,00€, les frais y afférents étant à la charge de la Commune.

Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, M. LAMARQUE attire l'attention sur la bonne conservation du chemin situé à proximité du bois de Jean Blanc, à l'issue des travaux de terrassement réalisés par un riverain.

2] Actualisation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les infrastructures de réseaux

M. le Maire rappelle aux élus municipaux qu'ENEDIS et GRDF, pour leurs ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz, ainsi que les opérateurs de communications électroniques occupent le domaine public routier et non routier pour y déployer et exploiter leurs infrastructures de réseaux. Cette occupation implique le versement depuis de nombreuses années d'une Redevance annuelle d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Désormais, une délibération s'avère nécessaire (à prendre avant le 31 décembre) pour appliquer au 1^{er} janvier de chaque année les montants des Redevances d'Occupation du Domaine Public routier révisés, en vue de sécuriser l'émission des titres de recettes. Les conseils municipaux sont ainsi appelés à délibérer chaque année sur les montants qui seront appliqués. M. le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues, comme indiqué ci-après :

* GIRONDE TRES HAUT DEBIT :

- surface 10,496 m² x 48,65 € = 510,63 €

* ORANGE :

- Utilisation du sous-sol :

16,726 kms x 48,65 € = 813,72 €

- Artères aériennes :

11,285 kms x 64,87 € = 732,06 €

TOTAL = 1.545,78 €

*SFR

Linéaire traversé :

45,392km x 48,65 € = 2.208,32 €

*ENEDIS

[[0,183 € x Population totale 2898 habitants] - 213 €] x coeff 1,5770 = 500,43 €

*TEREGA (transport)

[[Linéaire estimé 19 x 0,035 €]+100 €] x coeff 1,42 = 143,00 €

*GRDF (distribution)

[Linéaire 11 026 x 0,035 € + 100] x coeff 1,42 = 690,00 €

Soit un total de RODP 2025 attendu de : 5 598,16 € le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus.

M. le Maire évoque la fermeture du réseau cuivre dans les années à venir qui aura un impact sur le montant annuel perçu au titre de la RODP. Il s'agira de veiller au transfert dans le domaine public communal de la fibre optique pour compenser cette perte possible de recettes.

3] Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

L'article L. 2333-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+1,8 % pour 2026). Les tarifs maximaux dépendent de la population de la commune ainsi que de la nature du support publicitaire.

- 18,90 € (18,60 € pour 2025) pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques (de moins de 50 m²) ainsi que pour les enseignes de moins de 12 m²

- 56,70 € (55,7 € pour 2025) pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support numérique de moins de 50 m².

Pour mémoire, la TLPE a rapporté 11 343,90 € en 2024 à la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4] Principe de location de la Maison Clazure à l'Antenne de Langon du GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle) à compter du 1er septembre 2025

M. le Maire informe les conseillers de la signature prochaine de la cession de l'usufruit de la «Maison Clazure» par l'EPFNA à la commune, sise 1 rue de l'église à Toulouse.

Il rappelle aux élus municipaux l'intérêt manifesté récemment par le G.E.M (Groupes d'Entraide Mutuelle), association rattachée au Centre Hospitalier de Cadillac, pour voir

installée dans ces locaux son antenne de Langon, soit leurs bureaux administratifs et une salle d'accueil et d'activité. À l'issue de la visite de cet immeuble, les représentants de cette association œuvrant auprès de personnes concernées par des problématiques de santé, des situations de handicap ou isolées socialement, ont manifesté la volonté de louer cet immeuble à compter du mois de septembre 2025, en acceptant un loyer mensuel de 750,00 €, ainsi que la prise en charge financière des travaux d'aménagement de ce bâtiment et de ses accès aux normes ERP en vigueur.

M. le Maire confirme qu'il sera mentionné dans le bail son caractère précaire, accompagné d'un délai de prévenance d'un an minimum. Les recettes liées à cette location viendront diminuer la charge du remboursement de son acquisition par l'intermédiaire de l'EPFNA.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5] Demande d'admission en non-valeur d'une créance de restauration scolaire

M. le Maire expose à ses collègues que, sur décision du Juge d'Instance conférant force exécutoire à la décision de la commission de surendettement pour le dossier d'un administré, il est procédé à l'effacement des sommes exigibles au jour du jugement, soit 26,78 € de créances restant à devoir à la commune de TOULLENNE pour l'utilisation des services de restauration scolaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

6] Validation de la convention de mise à disposition des gobelets réutilisables

Dans une logique de réduction des déchets à la source, M. le Maire rappelle aux élus municipaux l'acquisition par la commune de gobelets réutilisables. À ce jour, le bureau municipal propose que l'utilisation de ces «écocups» soit réservée aux manifestations organisées par la commune (fête de la musique, festival du petit bois, Ciné famille...), mais également lors des manifestations festives organisées à l'école G. Brassens (Fête des parents, kermesse, manifestation USEP ou coopérative scolaire). À terme, il sera envisagé de les mettre à disposition de l'ensemble des associations toulennaises.

À cette fin, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de prêt.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

Informations

1] DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes [CdC] du Sud-Gironde

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente aux élus municipaux le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes [CdC] du Sud-Gironde, en reprenant les grands axes de ce document, consultable sur le site de la CdC Sud Gironde. Quelques points particuliers sont soulignés par M. le Maire, dont :

- Tourisme : les 3 offices (CdC du Sud Gironde, Convergence Garonne et du Bazadais), jusque-là distincts mais complémentaires ont été fusionnés au 1er janvier 2025. En outre, les offices de tourisme poursuivent leur collaboration avec Sud Bordeaux tourisme [CdC de Montesquieu] pour déployer la marque de territoire. La Gironde du Sud, au croisement d'une nature préservée, d'un patrimoine riche



et d'un art de vivre unique, se positionne comme une destination idéale pour les visiteurs en quête d'authenticité.

- OPAH 2023-2028 : renouvellement de la convention passée avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

- Accueil des gens du voyage : dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la CdC a identifié plusieurs terrains afin de créer 24 places de terrains familiaux destinées à l'accueil des gens du voyage sur le territoire.

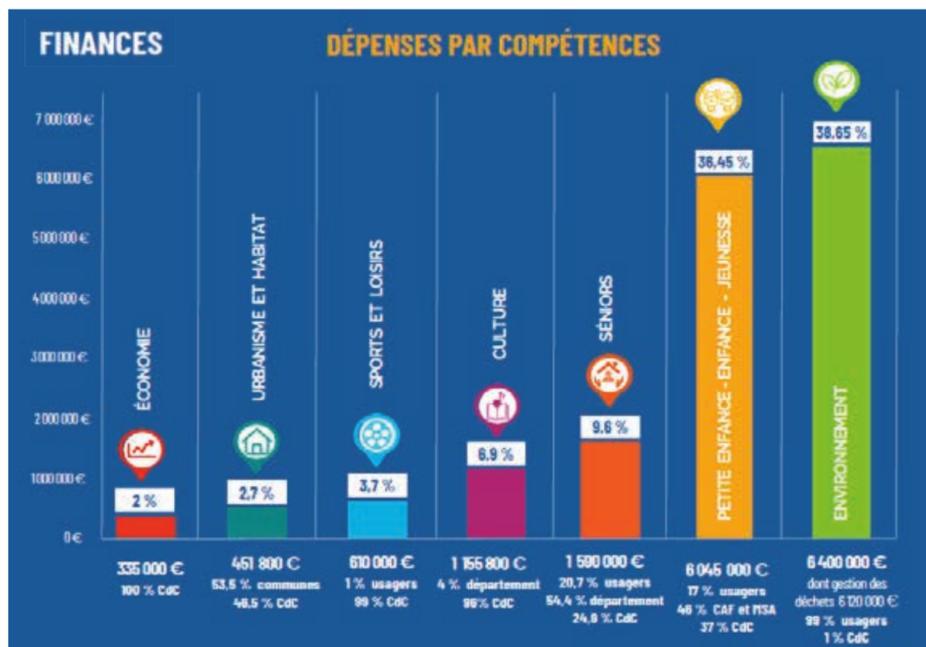
- Mobilité : de nouveaux services sont en projet avec le syndicat Sud Gironde Mobilité, chargé de développer une offre de mobilités structurante à l'échelle des CdC du Sud-Gironde, du Réolais en Sud Gironde et de Convergence Garonne : service de transport à la demande tout public et un service d'utilité sociale, la création de lignes régulières de transport en commun. En outre, des réalisations ont été cofinancées par la CdC, dont la création du chemin de la Rue des Videaux à Toulouze et des voies cyclables de la rue des Pins Francs.

- Petite enfance : La construction de la Maison des 1000 premiers jours à Saint-Symphorien, dont la livraison est attendue fin juillet 2025. Coût de l'investissement : 1.650.000 €. En outre, 253 enfants ont été accueillis en crèches, dont 23 en accueil familial.

- Enfance jeunesse : la CdC gère 8 accueils de loisirs ouverts aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans. Une convention avec le Centre de Vacances et de Loisirs de Verdélais (CVLV) permet d'offrir les mêmes prestations pour les enfants du secteur macarien. Environ 2.400 enfants sont accueillis chaque année.

- Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) a livré 41.770 repas à domicile auprès de 143 bénéficiaires.

- Cohésion sociale : avec la création d'un poste de chargé de coopération animation de la vie sociale en juillet 2024, la CdC se donne les moyens de concrétiser son action dans le cadre du CISP, l'accès au droit, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le soutien aux espaces de vie sociale et la dynamique associative. (Voir tableau ci contre).



3] Présentation par M. BOUCAU du compte rendu de la dernière Commission gens du voyage de la CdC

M. BOUCAU donne connaissance des problématiques rencontrées chez les résidents de l'aire d'accueil de Sèves, liées principalement à la santé et à l'habitat.

Avec le Centre social de l'ADAV, des interventions sont mises en œuvre pour favoriser la scolarisation des enfants. Ces derniers participent de plus en plus aux activités proposées par l'ALSH et à l'Espace jeunes.

Concernant l'aire de grands passages, un bilan a été dressé de l'occupation illégale du mois de mars, ayant conduit la CdC à engager une procédure en référé pour demander l'expulsion. Il a été rappelé que l'aire est fermée du 1er octobre au 30 avril. 4 groupes sont attendus en 2025. Le rassemblement de Cabanac et Villarains n'aura pas lieu cette année. Si aucune occupation n'est prévue pour l'instant en juillet, M. BOUCAU indique que des groupes peuvent arriver après information du

coordonnateur départemental. Le financement de l'aire de grands passages est partagé entre les 3 CdC (CdC du Sud Gironde, du Bazadais et du Réolais) qui sont appelées à respecter leurs engagements. M. BALADE indique que la collecte et le traitement de plusieurs tonnes d'ordures ménagères sont pris en charge financièrement par la CdC, nécessitant beaucoup de tri.

Des permis de construire pour des terrains familiaux ont été déposés à Bieujac (12 places), au Pian sur Garonne (4 places), à Mazères (6 places) ainsi qu'à Roaillan (2 places). Cela répond au Schéma départemental et aux attentes des familles. Leur construction sera réalisée par un bailleur social, les familles concernées pourront alors bénéficier des APL. MM. BERRON et LAMARQUE regrettent que ces aménagements n'offrent pas une solution d'accueil pour les groupes itinérants composés d'une vingtaine de caravanes.

Enfin, le projet de création de 10 logements adaptés se met en place sur l'aire de Sèves à Toulouze. Son ouverture est attendue en 2027.

Questions diverses

M. le MAIRE informe les élus de la signature le 6 juin de la convention d'objectifs formalisant le partenariat entre Jérôme Guillem, président de la CdC du Sud Gironde et Maire de la Ville de Langon, Jean-Luc Gleyze, président du Département, Renaud Lagrave, vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Vincent Ferrier, sous-préfet et les représentants de la SNCF, l'ensemble des parties prenantes du Pôle d'échanges multimodal de la Gare de Langon.

Cette convention illustre une mobilisation exemplaire et permet de définir un cadre de coordination entre les partenaires, en vue de lancer les études nécessaires dans les mois à venir.

Pour rappel, le Pôle d'échanges multimodal de

la Gare de Langon vise plusieurs objectifs :

- Faciliter l'intermodalité entre trains, bus, vélos et voiture
- Améliorer la sécurité et les accès piétons/cyclistes
- Préparer l'arrivée du futur SERm (Service express régional métropolitain) pour 2028, dont l'augmentation significative du nombre de trains devrait engendrer le doublement du nombre d'usagers de la gare d'ici 2030.

Ce projet stratégique, bien au-delà du Langonnais, vise à répondre aux besoins croissants des usagers et à accompagner le développement économique et résidentiel du territoire, tout en assurant une mobilité durable et cohérente.

Liste des signataires :

L'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, la Communauté de Communes Sud Gironde, Ville de Langon, Mairie de Toulouze, Sud-Gironde Mobilités, Nouvelle Aquitaine Mobilités, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau ICF Habitat Novedis, SNCF Immobilier, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et la Banque des Territoires.

Prochains conseils :
Vendredi 11 juillet à 18 h
et Vendredi 19 septembre
à 18 h 30



Pétanque Loisir Toulennaise

Le mardi 3 juin 2025, l'association a organisé une sortie pour ses adhérents.

Pour rester dans le monde de la sphère, nous nous sommes amusés non pas avec des boules et des cochonnets, mais avec une balle de golf.

Nous avons été accueillis sur le site de «CAP-AVENTURES» de Bazas où le mini-golf nous avait été privaté.

C'est dans un cadre magnifique qui donne un air de vacances que nous nous sommes essayés à cette pratique.

Après avoir partagé un déjeuner au restaurant de Roaillan, nous avons disputé quelques parties du sport qui nous passionne tous.

Encore une fois, c'est dans la bonne humeur et le rire que nous avons passé un agréable moment ensemble.

Le 27 juin et le 1^{er} juillet, nous avons organisé la 3^{ème} édition d'initiation à la pétanque pour la classe de CM1 de l'école de Toulenn.

Vous pouvez nous contacter soit par mail petanqueloisirtoulennaise@gmail.com soit venir directement au terrain, soit par téléphone au 06.48.03.59.96.



Festival du Petit Bois

Edition 17 TOULLENNE FESTIVAL DU PETIT BOIS



SAM. 30 AOUT
16H - 23H30

BOIS COMMUNAL

BUVETTE RESTAURATION
SUR PLACE

AU PROGRAMME

16H - 18H

18H - 23H30

Ludothèque Ephémère

Cie Azul Bangor

Ouistiti Circus

Alenada

Contes Kamishibai

Rozita Boum Boum

Cie Cirkulez

Alahya (spectacle en cours de création)

Gratuit

Renseignements 06.31.52.66.53



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulenn.fr»

Voisinade

La "voisinade" du Mourguet et de l'Argile.

Voisins et voisines des routes du Mourguet et de l'Argile se sont retrouvés le dimanche 15 juin chez Marion et Julien, qui ont souhaité renouer avec cette tradition se souvenant notamment de cette journée festive qui avait lieu chez Jacky dans le passé. 28 voisins et voisines ont partagé cette agréable et sympathique journée dans la bonne humeur ambiante.

Au programme : Apéro (avec modération !), auberge espagnole, pétanque et piscine.

Mention spéciale pour l'accueil chaleureux de Marion et Julien ! Lorsqu'il fut l'heure de se séparer, on ne manqua pas d'évoquer l'édition 2026 de cette belle journée d'échanges et de rencontres.

